



## CODE DE DEONTOLOGIE A L'USAGE DES ENSEIGNANTS ET DES DIPLOMES

Le sumi-e est une voie de réalisation, pour les élèves et pour l'enseignant lui-même.

L'enseignant porte une grande responsabilité vis-à-vis de ses élèves, il se consacre pleinement à eux avec humilité et engagement.

L'enseignant de sumi-e s'engage à :

- Respecter les droits, la dignité, la liberté des élèves, sans distinction entre les élèves.
- Ne pas abuser de l'autorité conférée par le rôle d'enseignant.
- Reconnaître ses limites et n'enseigner que ce qu'il maîtrise lui-même et qui a été validé par les enseignants de l'Ecole.
- Être bienveillant vis-à-vis des autres formes d'expression picturale et des autres méthodes d'enseignement de la peinture à l'encre.
- Respecter la réglementation du lieu et du pays où il enseigne.
- Respecter la confidentialité de toute information fournie par les élèves, ainsi la confidentialité de leur production.
- Se conformer à la méthode d'enseignement, sinon prévenir explicitement ses élèves, en citant ses sources d'influence.
- Suivre régulièrement des post-formations afin de poursuivre son développement dans le cadre de la méthode.
- Citer Beppe Mokuza Signoritti et l'Ecole dans toute communication relative à la méthode et à son enseignement.

Je soussigné ....., enseignant diplômé de l'Ecole Internationale de Sumi-e, m'engage à respecter ce code de déontologie.

Mention lu et approuvé

date et lieu

Signature